

ESLETTES

Présentation brève et synthétique des informations financières de la commune

La Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a inscrit dans le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) l'obligation de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune :

CGCT - article L2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

- Prévisions budgétaires 2023 (budget principal et budgets annexes)

Le Budget Primitif 2023 présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses et Recettes	Dépenses et Recettes
1 851 476,93 €	1 143 476,71 €

Fonctionnement

L'examen de la section n'appelle pas de commentaires particuliers ; la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est notre leitmotiv pour ce nouvel exercice, malgré l'augmentation substantielle annoncée des postes énergies, transports et alimentation. Comme l'an dernier, nous anticipons une très légère hausse des dotations d'état suite à l'augmentation de notre population.

Investissement

Les projets d'investissement 2023 s'élèvent à 585 495€ (voir tableau récapitulatif), hors travaux commandés en 2022 non terminés ou non facturés (228 006€).

Pour financer le projet de rénovation du vestiaire et la construction de l'accueil jeunes, des demandes de subvention auprès de l'État, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales ont été effectuées ou vont l'être ; nous espérons des réponses positives à hauteur de 278 875€ minimum.

Tableau récapitulatif des projets 2023

Désignation	Commandé	A soumettre	Total
Mobilier urbain écoles		8 700	
Echange luminaires écoles		28 200	
Echange luminaires mairie		950	
Bornes escaliers MILCOLOR		13 600	
Rideaux école élémentaire		3 700	
Fonds de concours	12 800		
Assistant à maîtrise d'œuvre	3 000		
Maîtrise œuvre réhabilitation	17 775		
Maîtrise œuvre construction	21 725		
Réhabilitation vestiaire	169 680		
Construction accueil jeunes	195 000		
Fluides réhabilitation	20 866		
Fluides construction	39 619		
Étude thermique vestiaire	1 080		
Maîtrise œuvre projet autour du stade	35 100		
Mission CSPS	6 800		
Mission Contrôle technique	6 900		
	530 345	55 150	585 495

- Dette

Le financement de ces projets de travaux 2023 sera assuré par des fonds propres de la commune et par les subventions demandées, sans recours à l'emprunt.

- Taux

Les taux d'imposition votés en 2023, identiques à ceux de l'année 2022, sont les suivants :

Taxe Habitation (résidences secondaires ou logements vacants)	25,65%
Taxe Foncière Bâti	62,68%
Taxe Foncière Non Bâti	84,40%

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 2012. Pour cette nouvelle année, il est proposé de ne pas les modifier. Il est rappelé l'intégration, en 2021, dans la taxe sur le Foncier Bâti la Commune de celle auparavant perçue par le Département et désormais au profit de la Commune.

- Subventions et participations versées

Prévisions des subventions aux associations

Association Médico Educative Rouennaise (AMER)	150,00 €
BTP CFA Georges Lanfry	65,00 €
Centre Normandie Lorraine	200,00 €
Comité d'Animation des Fêtes d'Eslettes	1 000,00 €
Coopérative scolaire Ecole Claudine Guérin	400,00 €
Coopérative scolaire Ecole Denis Diderot	600,00 €
Exceptionnelle Ecole Denis Diderot	1 500,00 €
Fondation Brigitte Bardot	200,00 €
Football Club du Nord Ouest	700,00 €
Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire	2 500,00 €
Foyer Socio Educatif Collège Eugène Noël	930,00 €
HANDI SUP	100,00 €
Les Amis du Livre	1 700,00 €
PAR-TAGE Espace horticole	65,00 €
PAPILLONS BLANCS	100,00 €
Restaurants du Cœur	250,00 €
SPORTEE	300,00 €
SSIAD	500,00 €
Secours populaire (TURQUIE - SYRIE)	1 500,00 €
Secours populaire	200,00 €
SOLEPI (0,50 X 1 654)	1 000,00 €

Le montant total des subventions accordées pour l'année 2023 s'élève à 13 960€.

&&&&&